



Investir dans une petite entreprise !!?

Par **Visiteur**, le **26/06/2007** à **09:28**

Bonjour,

Je souhaite savoir si il est possible pour un particulier d'investir dans une petite entreprise (non coté en bourse) ? Je souhaite acheter des parts de cette entreprise (qui à 1 an et dont je crois en l'avenir).

Elle ne fait pas encore beaucoup de bénéfice, mais comment peut t'on s'organiser (si possible) avec le patron pour acheter des parts ... ? Existe t'il des règles ou autres éléments que l'ont puissent mettre en oeuvre pour ce genre de chose ? Comment le prix de l'action est estimée ? comment vas t'elle évoluée ? enfin je ne connais pas du tout les démarches ... si quelqu'un peut m'aider !!

Par **hanan**, le **26/06/2007** à **10:28**

bonjour,

il faut tout simplement **se référer aux statuts** de la société.. si ceux-ci permettent l'entrée d'un nouvel actionnaire, vous y trouverez également la manière de procéder, la valeur des parts..

lisez les attentivement et si besoin est revenez vers moi

Cordialement

Par **Visiteur**, le **26/06/2007** à **13:08**

Eh bien c'est une SARL rien de plus simple ... comment le prix des parts est t'il fixé à l'achat ? comment ces parts vont t'elles évoluées ?

merci de votre aide

Par **hanan**, le **28/06/2007** à **17:55**

bonjour,

rien de plus simple, la loi ne prévoit rien de contraignant en la matière, et renvoie aux statuts de la société.

reportez vous aux statuts comme je vous l'ai suggéré et vous y trouverez toutes les réponses à vos questions :

le capital social

comment celui-ci est divisé en parts

combien de parts

la valeur d'une part

le prix d'achat correspond au prix de la part figurant aux statuts

comment peuvent évoluées ces parts, si toutefois, les statuts en prévoient leur évolution...

TOUT est dans les statuts de cette SARL. demandez à les consulter

je ne peut pas vous aider davantage, n'ayant pas accès à ces statuts...

mais après lecture, et si vous avez des questions n'hésitez pas